



**CE - 13M
C.P. - P.L. 95
Confess. - domaine
éducation**

MÉMOIRE
DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU QUÉBEC
À LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION
SUR LE PROJET DE LOI N° 95

Le ministre de l'Éducation vient de faire connaître les orientations qui serviront à élaborer un nouveau programme d'éthique et de culture religieuse en remplacement des programmes actuels d'enseignement moral et religieux.

Nous voulons exprimer d'abord notre déception dans la mesure où la solution retenue ne rejoint pas les attentes d'un grand nombre de parents ayant des enfants d'âge scolaire. Il est regrettable que l'on prive dorénavant la grande majorité catholique de ses droits acquis. Nous reconnaissons que le ministre a tenu compte du large consensus qui s'est exprimé autour de la nécessité d'assurer une place à la dimension religieuse dans le cursus scolaire. Nous considérons cependant que la voie choisie prive la société de moyens appropriés de transmettre son héritage culturel et religieux, de même que ses valeurs éthiques fondamentales.

Comme tout phénomène humain, les religions sont sans doute marquées par l'ambiguïté et peuvent parfois donner lieu à des excès, des abus, des déviations. Cependant, elles ont joué et continuent de jouer un rôle important dans la transmission des valeurs et la motivation de l'agir. Elles aident un très grand nombre de personnes à donner un sens à leur vie. Elles ont été à l'origine de nombreuses institutions qui marquent le paysage social de l'Occident. De façon plus particulière, il serait impossible de comprendre l'identité québécoise si l'on faisait abstraction du christianisme. C'est pourquoi nous apprécions hautement l'engagement du ministre à assurer la présence de la dimension religieuse à l'école publique et cela d'une manière qui favorise le discernement

personnel, qui soit respectueuse de l'héritage chrétien de notre société et des convictions d'un grand nombre de citoyens.

1. Le rôle de l'école en matière d'éducation morale et religieuse

D'entrée de jeu, l'Assemblée des évêques tient à souligner l'importance qu'elle attache aux objectifs que l'école publique devrait se fixer pour l'ensemble des élèves en matière d'éducation morale et religieuse. Il apparaît notamment essentiel qu'elle aide les jeunes à affermir leur propre identité, à apprécier la diversité religieuse et culturelle ainsi qu'à acquérir des attitudes intérieures qui leur permettront de respecter les droits de chacun et d'être des citoyens responsables. Nous trouverions malheureux que l'école se contente d'une simple transmission de connaissances. Il lui incombe aussi de soutenir les élèves dans leur développement personnel, dans leur recherche de sens, de bonheur et de liberté.

Ceci dit, nous voulons réitérer notre souci de respecter intégralement la diversité de mission entre l'école et la communauté de foi. Depuis plus d'une quarantaine d'années, des ajustements ont été faits concernant ce que l'une et l'autre doivent offrir en termes d'éducation religieuse. Les diocèses s'efforcent actuellement de proposer en paroisse des parcours beaucoup plus substantiels d'éducation de la foi et de préparation aux sacrements. Il nous semble cependant que l'école publique continue d'avoir un rôle spécifique important, relié à sa visée éducative et à sa capacité d'offrir une formation systématique rigoureuse. De plus, en ce qui a trait à l'école privée, nous croyons qu'elle doit garder sa liberté dans le domaine de l'enseignement moral et religieux, respectant ainsi l'article 41 de la Charte québécoise des droits et libertés.

2. La proposition initiale de l'Assemblée des évêques du Québec

Désirant participer de façon constructive à la réflexion autour de la place de la religion à l'école, nous avons fait en octobre dernier une proposition qui s'inscrivait dans le cadre de la mission éducative de l'école publique. Nous rappelions comment les programmes d'enseignement religieux catholique intègrent dans leur visée le souci d'une ouverture à la découverte et au respect de la diversité religieuse. Depuis plusieurs années déjà, ils

n'ont pas pour fin de susciter la foi mais de favoriser une certaine familiarisation avec la tradition chrétienne et l'héritage religieux de l'humanité. Ils cherchent aussi à développer chez les jeunes une capacité de se référer avec discernement à ce patrimoine religieux pour la conduite de leur vie.

Dans notre proposition, nous faisons appel à un renouvellement de l'ensemble des programmes de formation religieuse et morale. Nous suggérons de continuer à améliorer les programmes dits confessionnels tout en exprimant aussi le vœu que l'actuel programme de morale soit élargi pour contenir un certain nombre d'éléments d'information sur les traditions religieuses, particulièrement celles qui ont marqué l'histoire et le paysage du Québec. Nous exprimons notre préférence pour un régime d'option afin de mieux assurer le respect du droit à la liberté de conscience et de religion, de favoriser une sérieuse appropriation de leur patrimoine culturel et religieux par les jeunes Québécois. Nous continuons de croire qu'une telle position rejoint le mieux les attentes d'une très grande partie de la population, notamment des parents d'enfants d'âge scolaire. Pour permettre un meilleur respect du droit à l'égalité et éviter le recours aux clauses dérogatoires, nous invitons le gouvernement à reconsidérer la possibilité d'ouvrir à d'autres confessions l'accès à un enseignement religieux à l'école publique, comme on le fait dans d'autres pays occidentaux.

3. Le programme d'éthique et de culture religieuse

Le ministre de l'Éducation vient d'annoncer la décision de mettre plutôt en œuvre un programme unique d'éthique et de culture religieuse. Certains aspects de ce programme sont accueillis avec intérêt par l'Assemblée des évêques catholiques du Québec. Par exemple, les objectifs de socialisation et de compréhension interreligieuse poursuivis prioritairement par un tel programme rencontreraient, tout en les amplifiant, ceux qui faisaient déjà partie des programmes d'enseignement religieux catholique. Par ailleurs, le document d'orientation prend soin de mentionner qu'il s'agirait d'un programme *enraciné dans la culture québécoise, qui fait connaître le patrimoine culturel et religieux du Québec d'hier et d'aujourd'hui*¹. Ce patrimoine, le ministre l'a rappelé, est largement

¹ *La mise en place d'un programme d'éthique et de culture religieuse. Une orientation d'avenir pour tous les jeunes du Québec, 2.2.*

constitué de l'apport des traditions catholique et protestantes. Il s'est enrichi d'une diversité religieuse dont les formes et les manifestations varient d'un milieu à l'autre, d'une région à l'autre. Ce phénomène exigera une certaine souplesse, voire une possibilité de modulation, dans la mise en œuvre du programme. Cela est d'ailleurs reconnu par le document d'orientation.

Il y a donc, dans l'énoncé d'orientation du Ministère, des éléments de convergence qui sont susceptibles d'entraîner l'appui de l'Assemblée des évêques. D'autre part, certaines questions fondamentales méritent d'être posées et certains risques évoqués. Nous les regrouperons autour des enjeux d'ordre culturel, éducatif et juridique.

3.1 La place du christianisme dans la culture québécoise

Un objectif important du nouveau programme sera de favoriser l'esprit critique et le vivre ensemble en apprenant aux jeunes à connaître et à apprécier diverses conceptions du monde et de la vie. Il y a là une dimension importante de l'éducation à la citoyenneté. Tout en souscrivant à cet objectif, nous estimons que les jeunes ont aussi besoin de se familiariser avec leurs propres origines culturelles et religieuses, tout particulièrement au primaire. On semble oublier parfois que les jeunes - surtout dans les grandes villes - sont mis tout naturellement face à la diversité religieuse. Celle-ci leur pose souvent moins de difficulté qu'une véritable connaissance de leur tradition propre.

C'est seulement la présentation détaillée du programme qui permettra de savoir si la place faite aux traditions chrétiennes dans le nouveau programme reflètera adéquatement celle qu'elles occupent dans l'histoire et la culture québécoises. Quoi qu'il en soit, il est difficile d'imaginer comment un programme d'éthique et de culture religieuse pourrait constituer un simple enrichissement de ceux qui existaient auparavant, comme par une sorte de valeur ajoutée. C'est bien d'une transformation profonde qu'il s'agit, d'un programme de nature et de portée différente. L'Assemblée des évêques estime qu'il y aurait méprise à penser qu'avec le nouveau programme, les jeunes ne perdront rien mais gagneront simplement une plus grande ouverture et des connaissances plus étendues. Il est en effet prévisible qu'une réduction significative de la place des traditions chrétiennes dans ce programme paraisse inévitable pour privilégier une plus grande exposition à

diverses propositions de sens rattachées à la croyance et à l'incroyance. Si l'on veut éviter de compromettre un certain sens de continuité culturelle entre les générations de Québécoises et de Québécois, il faudra prendre garde de ne pas réduire cette place au point de provoquer son effacement dans notre mémoire collective ou sa banalisation en tant que simple religion parmi d'autres. C'est pourquoi nous croyons nécessaire d'attirer l'attention sur le risque d'une juxtaposition de conceptions religieuses et non religieuses qui pourrait engendrer le relativisme, la confusion ou l'indifférence. Il faudra une habileté considérable dans la confection des programmes et la formation des maîtres pour éviter ce risque.

3.2 L'enjeu d'une éducation globale

Dans une perspective d'éducation globale, l'articulation des dimensions personnelle et sociale sera critique d'un point de vue éducatif. Le ministre le reconnaît en affirmant que par le programme d'éthique et de culture religieuse, *le gouvernement veut [...] fournir à l'école les moyens de répondre plus adéquatement aux défis sociaux actuels et aux besoins des jeunes d'aujourd'hui. Dans une société plurielle comme la nôtre, il importe que l'école contribue activement à l'acquisition, par les jeunes, des connaissances, des habiletés et des attitudes qui leur serviront tout au long de leur vie, tant sur le plan personnel que social*².

Le document d'orientation qui présente les grandes lignes du programme met surtout l'accent sur les impératifs sociaux liés aux exigences du vivre ensemble³, telles que la sauvegarde de la cohésion sociale et la promotion de la compréhension mutuelle. Il mentionne aussi l'objectif d'informer sur le sens que les diverses religions donnent à la vie, à la souffrance, à la mort⁴. Pour conserver au programme sa pleine valeur éducative, il importera de veiller à ce que la recherche personnelle de sens des jeunes ne soit pas subordonnée aux préoccupations d'ordre civique, ni enfermée dans une pure cueillette d'informations. Il s'agit de les amener à découvrir non seulement ce qu'ils peuvent apprendre sur *les religions*, mais aussi *des religions*, par une réflexion personnelle qui

² Communiqué de presse, 4 mai 2005.

³ *La mise en place d'un programme d'éthique et de culture religieuse. Une orientation d'avenir pour tous les jeunes du Québec*, section 4 («Pour les élèves»).

⁴ *Id.*, section 3.2.

puisse s'en inspirer dans leur quête de bonheur et d'accomplissement. Cet objectif se rattache à la dimension spirituelle qui fait partie de la mission d'éducation globale de l'école (L.I.P., art. 36) Il rejoint aussi les préoccupations de son Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire, dont l'Assemblée des évêques tient à saluer la contribution tout en en déplorant les conditions d'exercice actuelles.

3.3 La conciliation des droits

Nous sommes conscients des difficultés soulevées par le renouvellement constant des clauses dérogatoires afin de protéger le régime actuel d'option contre des contestations au nom de l'égalité des droits. Par ailleurs, un programme unique peut-il être obligatoire et respecter le droit à la liberté de conscience ? Cela place la société devant le dilemme de savoir comment concilier les droits à l'égalité et à la liberté de conscience.

Le court paragraphe consacré à la liberté de conscience dans l'énoncé ministériel laisse intouchée cette question fondamentale : comment un programme *unique et obligatoire* parviendra-t-il à respecter également la conscience des jeunes croyants et incroyants ? Il paraît bien difficile de viser une stricte neutralité en matière religieuse. Comment s'en tenir à une approche purement descriptive, phénoménologique, si l'on veut initier les jeunes à une recherche personnelle de sens et les inviter à une appréciation positive des différentes conceptions du monde ? Il est prévisible qu'un programme unique et obligatoire suscite alors certaines difficultés quant au respect de la liberté de conscience. Tout aussi problématique à cet égard serait d'ailleurs une approche réductrice du fait religieux, de caractère purement sociologique ou historique, par exemple, qui finirait par aggraver le risque de relativisme et d'indifférence évoqué plus haut. En outre, une telle approche ne pourrait que susciter méfiance et résistance de la part de parents soucieux de proposer à leurs enfants des balises cohérentes pour leur recherche de la «vie bonne».

4. Des conditions de réussite

Compte tenu de ces risques et de ces difficultés, l'Assemblée des évêques réserve son jugement sur la valeur du programme annoncé. Nous pourrions accorder notre soutien à ce programme et inviter nos fidèles à y reconnaître une évolution positive dans la mesure

où le gouvernement saura donner suite aux orientations prometteuses qu'il contient tout en évitant les risques sur lesquels nous avons cru nécessaire d'attirer l'attention. Nous souhaitons mentionner en terminant certaines conditions qui pourraient favoriser une implantation réussie.

- La compétence de l'État en matière de formation religieuse étant relative et limitée, l'élaboration des contenus de programme portant sur les croyances et les pratiques des différentes religions devrait se faire en concertation avec des représentants autorisés des instances concernées.
- Pour assurer la mobilisation et l'appui de tous les intervenants concernés, il sera indispensable que l'engagement du Gouvernement soit plus ferme et clair qu'il ne l'a été pour la mise en œuvre des dispositions de la Loi 118. Cet engagement se traduira notamment par l'élaboration de programmes d'études adéquats, le développement de matériel didactique de qualité, et l'allocation de ressources suffisantes à la réalisation de ces conditions. Une solide formation initiale et continue des maîtres sera la pierre d'assise sur laquelle reposera la réussite de ce nouveau programme. Étant donné l'ampleur de la tâche, on peut se demander si la durée de trois ans prévue comme période de transition sera suffisante.

En manifestant une ouverture critique au programme d'éthique et de culture religieuse, l'Assemblée des évêques catholiques du Québec a voulu exercer sa responsabilité citoyenne et pastorale dans l'intérêt des jeunes et de la société. Nous entendons maintenir cet esprit de collaboration vigilante à mesure que se mettront en place les orientations et les aménagements annoncés.

Le 1^{er} juin 2005